



TITRE RNCP

**ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE**



Lieu de la formation
Angers

Contact

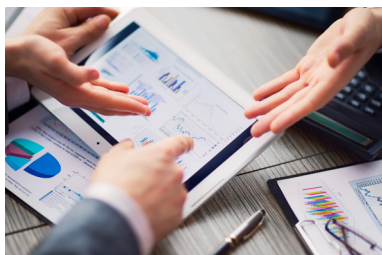
Sylvie LAILLER
Assistante de formation
Tél. : 02 44 68 86 98
sylvie.lailler@univ-angers.fr

**Responsable
de la formation**

Bruno SEJOURNE
bruno.sejourne@univ-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/formationcontinue



Partenaire



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

— Présentation

Le titre «Conseiller en Gestion de Patrimoine» est reconnu (inscription au RNCP, niveau I). Titre de niveau I, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), Code NSF 313 (Journal Officiel, arrêté du 12 août 2013). Il permet ainsi :

- D'exercer une activité de conseil financier (CIF)
- De justifier de la Compétence Juridique Appropriée (CJA)
- L'octroi de cartes professionnelles : carte T immobilière, de démarcheur financier, d'intermédiaire en assurances
- D'obtenir le statut d'intermédiaire en opérations de banques et en services de paiement (IOBSP).

— Objectifs

Acquérir et/ou développer les compétences méthodologiques et techniques (économiques, financières, juridiques, fiscales) nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire de patrimoine dans toutes ses dimensions :

- Établir un **bilan patrimonial** : collecter/analyser les informations, comprendre/hierarchiser les objectifs de son client et déterminer son profil de risques
- Apporter un conseil personnalisé : poser un diagnostic, proposer une stratégie patrimoniale globale
- Réaliser la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie : assurer une veille sur l'environnement et la situation de son client, suivre les placements, procéder aux ajustements et arbitrages nécessaires, ...

— Public visé

La formation s'adresse aux professionnels de la gestion de patrimoine :

- Indépendants de la gestion de patrimoine
- Salariés de la Banque et de l'Assurance
- Agents généraux d'assurance
- Notaires, avocats
- Experts comptables

Conditions d'admission :

- Être titulaire d'un diplôme Bac+4
- Ou, dans le cadre d'une démarche de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), posséder le Bac et justifier d'un minimum d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de patrimoine. La formation est aussi accessible via la Validation des Acquis d'Expérience (VAE).

— Programme

Module 1

Introduction - 3 jours

- Présentation de la formation
- Approche méthodologique de la gestion de patrimoine
- Maîtrise de l'outil : calcul financier
- Environnement économique : financement de l'économie et intermédiation financière
- Réglementation de l'activité du Conseiller en Gestion de Patrimoine

Module 2

Droit et fiscalité du particulier - 6 jours

- Fiscalité des particuliers
- Régimes matrimoniaux
- Successions et libéralités

Module 3

Patrimoine financier : produits et marchés - 5 jours

- Présentation des marchés financiers: monétaire, obligataire, actions, dérivés
- Théorie du portefeuille et comportement des actionnaires individuels
- Placements collectifs

Module 4

Patrimoine immobilier - 4 jours

- Droit de l'immobilier
- Immobilier collectif

Module 5

Droit et fiscalité de l'entreprise - 6 jours

- Droit des entreprises
- Fiscalité des entreprises
- Aspects juridiques et fiscaux de la transmission d'entreprise

Module 6

Placements alternatifs - 3 jours

- Marché de l'art
- L'épargne en entreprise
- Capital investissement et crowdfunding

Module 7

La prévoyance - 3 jours

- Les régimes de retraite
- L'assurance vie

Module 8 :

Stratégie patrimoniale (6 jours)

- Études de cas

— À noter

Organisation de la formation :

La formation est modulaire (8 modules). Elle peut être suivie « à la carte », avec une inscription par module.

- Durée : 253 heures, soit 36 jours (hors épreuves de validation réparties sur 6 journées supplémentaires).
- Calendrier : 2 journées de formation (le jeudi et vendredi) toutes les 2 semaines (sauf pendant les vacances scolaires).

Modalités pratiques :

- Inscription : jusqu'au 23 novembre pour la formation complète (minimum 12 places et maximum 24 places)
- Début de la formation : début février
- Coût de la formation : 4800 euros (+ droits universitaires) ou 150 euros par jour de formation (+ droits universitaires, si objectif de validation du module). En cas de financement : déposer son dossier 3 mois avant (CIF, plan de formation). Les coûts sont forfaitaires exonérés de TVA.

Visitez notre site

